

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 septembre 2016 portant modification des zones de compétence judiciaire des brigades de la gendarmerie de l'armement placées auprès d'établissements relevant de la direction générale de l'armement**

NOR : INTJ1613176A

Le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;  
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Les zones de compétence judiciaire des brigades de la gendarmerie de l'armement placées auprès d'établissements relevant de la direction générale de l'armement sont modifiées.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades de la gendarmerie de l'armement placées auprès d'établissements relevant de la direction générale de l'armement exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire, dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-23 (8°) du code de procédure pénale, et ce, au sein des zones de défense et de sécurité et départements définis en annexe.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 septembre 2016.

*Le ministre de la défense,*  
JEAN-YVES LE DRIAN

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZENEUVE

## ANNEXE

UNITÉ DE LA GENDARMERIE DE L'ARMEMENT	ZONE DE COMPÉTENCE JUDICIAIRE
Brigade de gendarmerie de l'armement de Saint-Médard-en-Jalles	Zones de défense et de sécurité Sud-Ouest et Sud.
Brigade de gendarmerie de l'armement Le-Bouchet	Zone de défense et de sécurité Paris.
Brigade de gendarmerie de l'armement d'Arcueil	Zone de défense et de sécurité Paris.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Toulouse	Zone de défense et de sécurité Sud.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Bruz	Zone de défense et de sécurité Ouest.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Gramat	Zone de défense et de sécurité Sud.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Bourges	Zones de défense et de sécurité Est et Ouest.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Toulon	Zone de défense et de sécurité Sud.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Saint-Louis	Zone de défense et de sécurité Est.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Biscarrosse	Zones de défense et de sécurité Ouest, Sud-Ouest et Sud.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Saclay	Zone de défense et de sécurité Paris.
Brigade de gendarmerie de l'armement de Val-de-Reuil	Zone de défense et de sécurité Ouest.